

RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE



MINISTÈRE DES UNIVERSITÉS

UNIVERSITÉ D E LILLE II

# DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

*VU les titres initiaux produits par M* onsieur BILAND Michel

*né à* LA ROCHE SUR YON (Vendée), *le* 21 NOVEMBRE 1952

*VU les pièces constatant que l'intéressé a soutenu avec succès, le* 22 FEVRIER 1978 *conformément aux règlements, une thèse présentée en vue du Diplôme d'État de Docteur en Médecine devant le jury constitué au sein de l'Université d* e LILLE II (Droit et Santé);

## LE DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

*est conféré à M* onsieur BILAND Michel

*pour en jouir avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés par les lois, décrets et règlements.*

Fait à LILLE, le 17 JUIN 1981

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

Signature du titulaire :

Vu, pour le Ministre et par délégation :

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE,  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS



59 N° 78.033

UNIVERSITE DE LILLE II  
DROIT ET SANTE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION PERMANENTE

DIPLOME D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE II

- VU les dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur,
- VU les dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971,
- VU les statuts de l'Université,
- VU la décision du Conseil de l'Université en date du 24 janvier 1973 relative à la création du Diplôme d'Etudes Complémentaires,
- VU le procès-verbal du jury en date du 13 Octobre 1995,

Sur proposition du Directeur de l'Institut Universitaire de Formation Permanente,

Délivre à M. Monsieur BILAND MICHEL

Né(e) le 21/11/1952 à LA ROCHE SUR YON Dépt (ou pays) VENDEE

LE DIPLOME D'ETUDES COMPLEMENTAIRES,

OPTION : FORMATION SUPERIEURE EN MEDECINE GENERALE

Fait à Lille, le 17 octobre 1995

Le Directeur de l'Institut Universitaire,  
de Formation Permanente,

J.P. BAILLEUL



Le Président de l'Université

J. LEONARDELLI

N° 257

UNIVERSITE DE LILLE II  
DROIT ET SANTE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION PERMANENTE

ATTESTATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE II

- VU les dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur,
- VU les dispositions de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971,
- VU les statuts de l'Université,
- VU la décision du Conseil de l'Université en date du 24 juin 1986 relative à la création de l'Attestation d'Etudes Complémentaires,
- VU le procès-verbal du jury en date du 06/08/1996

Sur proposition du Directeur de l'Institut Universitaire de Formation Permanente,  
Monsieur BILAND MICHEL

Délivre à M.....  
21/11/1952 LA ROCHE SUR YON VENDEE  
Né(e) le ..... à ..... Dépt (ou pays) .....

L'ATTESTATION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES,  
PEDIATRIE PRATIQUE

OPTION : .....

Fait à Lille, le 11 septembre 1996

Le Directeur de l'Institut Universitaire,  
de Formation Permanente,



J.P. BAILLEUL



Le Président de l'Université



J. LEONARDELLI

111  
N° .....

UNIVERSITE DE LILLE 2  
DROIT ET SANTE

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION PERMANENTE

## DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 2

- VU les dispositions de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur,
- VU les statuts de l'Université,
- VU la décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 1973 relative à la création du diplôme universitaire d'études complémentaires,
- VU le procès-verbal du jury en date du .....28-aout-1998.....

Sur proposition du Directeur de l'Institut Universitaire de Formation Permanente,

Délivre à M onsieur BILAND Michel .....

Né(e) le .....21/11/1952..... à ..... La Roche sur Yon ..... Département ou Pays ..... Vendée .....

LE DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

OPTION .....MEDECINE DES PERSONNES AGEES.....

Fait à Lille, le .....4 Janvier-1999.....

Le Directeur,

*A. Vernes*

A. VERNES



Le Président,

*J. Beonardelli*  
J. BEONARDELLI

N° .....002/99.....

UNIVERSITE DE LILLE 2  
DROIT ET SANTE

## DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 2

- VU les dispositions de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'Enseignement Supérieur,
- VU les statuts de l'Université,
- VU la décision du Conseil d'Administration en date du 24 janvier 1973 relative à la création du diplôme universitaire d'études complémentaires,
- VU le procès-verbal du jury en date du 12 Janvier 2001

Sur proposition du Directeur du Service Commun de Formation Permanente,

Délivre à Monsieur BILAND Michel

Né(e) le 21 novembre 1952 à LA ROCHE SUR YON Département ou Pays Vendée

LE DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES

OPTION DIETETIQUE ET HYGIENE ALIMENTAIRE DE L'ADULTE

Fait à Lille, le 14 mai 2001

Le Directeur,

*Alain Vernes*

Alain VERNES



Le Président,

José SAVOYE

N° 14

UNIVERSITE DE LILLE 2  
DROIT ET SANTE

**DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE MULTIMEDIA ET PEDAGOGIE  
DES METIERS DE LA SANTE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE 2

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université,
- VU la décision du Conseil d'Administration relative à l'habilitation du diplôme interuniversitaire multimédia et pédagogie des métiers de la santé,
- VU le procès-verbal du jury en date du .....22 Juin 2006.....

**Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine,**

Délivre à M. Monsieur Michel BILAND .....

Né(e) le .....21 Novembre 1952..... à .....La Roche sur Yon..... Département ou Pays .....Vendée.....

**LE DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE MULTIMEDIA ET PEDAGOGIE DES METIERS DE LA SANTE.**

Fait à Lille, le .....23 Mars 2007.....

Le Doyen,

  
Jean-Paul FRANCKE

Le Président,



Christian SERGHERAERT

N° .....001/2007.....